

Question écrite du 26 mars 2014 de MM. Vincent Subilia, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Dans quel délai peut-on raisonnablement exiger la réfection d'un axe routier? (Quai du Mont-Blanc)».

Le quai Wilson a fait l'objet de travaux de réfection visant essentiellement à la pose de revêtement phonoabsorbant, il y a un an environ.

Compte-tenu de l'exécution de ce chantier rendu indispensable par un revêtement défaillant (présentant un réel risque pour les usagers), nous nous étonnons que la pose de ce revêtement ait été interrompue au niveau du quai du Mont-Blanc (face à l'Hôtel Kempinski). A ce titre, nous enjoignons au magistrat en charge des travaux de planifier la pose de revêtement – pour laquelle il dispose du budget nécessaire – et souhaitons connaître précisément les délais dans lesquels ces travaux seront exécutés.